

**A\_2025\_129**  
**Arrêté prolongeant le congé de maladie ordinaire**  
**Mme PEQUEUR Bénédicte**  
**Adjoint technique territorial**

Le Maire de Aussac-Vadalle,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles 113 et 115 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018,

**Vu** l'article 189 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 modifiant l'article L.822-3 relatifs aux conditions de versement du traitement des fonctionnaires pendant le congé de maladie,

**Vu** le code général de la fonction publique notamment l'article L. 822-1 à L. 822-5,

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que l'intéressée justifie de 4 années de services,

Considérant qu'il s'agit d'une prolongation de l'arrêt initial qui ne génère pas de nouvelle journée de carence,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Mme PEQUEUR Bénédicte, Adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 12,56/ 35ème, est placée en congé de maladie ordinaire du 05 au 09/04/2025.

**ARTICLE 2 :** L'agent percevra 90 % de son traitement du 05 au 09 avril 2025.

Le supplément familial de traitement est versé intégralement durant la totalité du congé maladie.

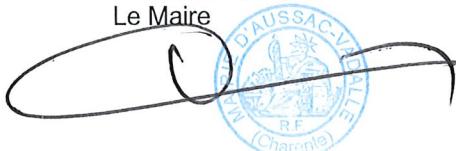
**ARTICLE 3 :** La Secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'agent.

Ampliation adressée :

- au Président du Centre de Gestion de la Charente
- au Comptable de la collectivité

Fait à Aussac-Vadalle, le 10 avril 2025

Gérard Liot,  
Le Maire



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télerecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le ..10/04/25.....

Signature de l'agent :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pequeur", followed by a horizontal line.